

2008/467 - MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE REPAS DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE DE LYON POUR LA PERIODE 2008/2012 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre du marché relatif à la fourniture de repas dans les écoles primaires, la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 juillet 2008 a statué ainsi :

Le marché concernant la fourniture de repas dans les écoles primaires publiques de la Ville de Lyon pour la période 2008/2012 a été attribué à AVENANCE, pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable expressément trois fois, dont les minimums et maximums sont fixés en quantité :

- Minimum annuel : 2 150 000 repas
- Maximum annuel : 2 900 000 repas.

Le coût unitaire du repas est fixé à 2,291€ HT (soit 2,417 € TTC) pour la tranche minimum de 2 150 000 / 2 300 000 repas et à 2,228 € HT (soit 2,350 € TTC) pour la tranche maximum de 2 750 000 / 2 900 000 repas ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire et autorisé à signer :

- le marché de fourniture de repas dans les écoles primaires publiques de la Ville de Lyon pour la période 2008-2012 attribué à l'entreprise AVENANCE, pour un coût unitaire de 2,291 € HT (soit 2,417€ TTC) par repas pour la tranche minimum de 2 150 000 à 2 300 000 repas et de 2,228 € HT (soit 2,350 € TTC) par repas pour la tranche maximum de 2 750 000 à 2 900 000 repas.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs à la fourniture de repas dans les écoles primaires publiques de la Ville de Lyon pour la période 2008/2012 dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL